

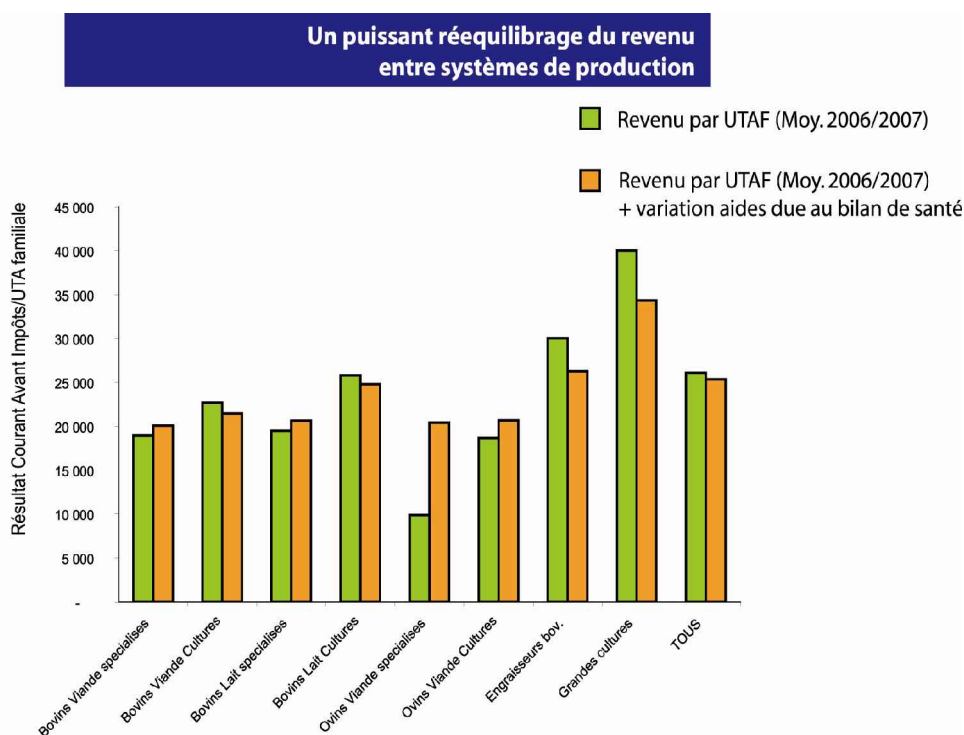
Bovins Viande

Les mesures annoncées dans le cadre du Bilan de Santé de la PAC vont dans le sens d'un rééquilibrage des soutiens vers les productions animales. Mais leur effet est très différent selon le type de production, le système de production ou le degré de spécialisation de l'exploitation.

Bilan de santé mitigé pour les systèmes Bovins Viande

Le principal bénéficiaire des mesures annoncées en février dernier semble être l'élevage ovin avec notamment une revalorisation significative de la Prime à la Brebis. Dans le secteur bovin allaitant, les effets nets de la réorientation des soutiens sont plus faibles. Les simulations réalisées par l'Institut de l'Élevage montrent que l'impact du Bilan de Santé sur le résultat 2007 des élevages est très hétérogène (graphique 1). De **- 16%** dans les systèmes engraisseurs à **+ 6%** dans les systèmes les plus herbagers.

Graphique 1 : Impact du bilan de santé de la PAC sur le revenu 2007 des élevages



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après RICA 2006 et 2007 (échantillon constant) et scénario IE/CSO du 23/02/2009

Mieux vaut avoir de l'herbe

Le découplage de la PAB et d'une partie de la PMTVA a pour effet d'accorder moins d'aide à l'animal et plus à la surface. Le transfert d'une partie des soutiens sur les surfaces en herbe conforte les systèmes herbagers alors que les systèmes les plus intensifs contribuent davantage par le découplage et bénéficient moins de la nouvelle prime à l'herbe. La différence de soutien avant et après réforme connaît donc une variation importante entre naisseurs, naisseurs-engraisseurs et engraisseurs.

Dans la plupart des **systèmes allaitants spécialisés**, à l'exception des naisseurs-engraisseurs de Jeunes Bovins, le solde est positif. L'écart de prime avant et après réforme est compris entre **- 5 et + 7 %** des aides perçues en 2006.

A l'inverse, dans les systèmes diversifiés **élevage allaitant + cultures**, le solde des aides est en général négatif sous l'effet des prélèvements sur les soutiens SCOP.

Pas de soutien à l'engraissement de taurillons

Pour les engraisseurs de Jeune Bovins, le découplage total de la PAB n'est pas un signal positif après le découplage de la PSBM. Le développement de l'engraissement de broutards, recherché par la filière, ne bénéficie d'aucun appui avec ces nouvelles mesures, le risque est même d'encourager de nouveaux abandons alors que l'enjeu est celui de la relance de l'engraissement.

Dans l'équilibre naissage/engraissement au sein d'une exploitation, c'est plus que jamais la conjoncture (prix des aliments du bétail et des céréales notamment) et le rapport « **prix du maigre/prix du gras** » qui influenceront le choix des éleveurs. La dynamique actuelle est plutôt en faveur du naissage que de l'engraissement.

Si l'intérêt de l'engraissement de jeunes bovins risque d'être réduit par ce découplage de la PAB (représentant couramment entre un quart et la moitié de la marge dégagée), le nouveau « DPU herbe » peut au contraire conforter et encourager l'engraissement à l'herbe (bœufs, génisses de viande).

Maintien de l'élevage dans les zones intermédiaires

Dans les zones de polycultures-élevage et tout particulièrement dans la région Nord-Est, la viande bovine dépend du maintien des surfaces en herbe. Si les premières simulations réalisées par le **Réseau Bovins Viande Grand Est** (tableau 1) confirment que le solde global des aides après réforme est généralement négatif à l'échelle de l'exploitation, il n'en est pas de même à l'échelle de l'atelier. L'atelier allaitant étant le plus fragile, l'octroi de « DPU herbe » augmente son intérêt en le rendant porteur d'une plus grande part des soutiens. Cela peut favoriser son maintien face aux tentations de retournement et de mise en culture. Par ailleurs l'octroi des nouveaux « DPU herbe » sera à priori conditionné au maintien des surfaces en herbe, ce qui devrait préserver le cheptel qui valorise ces surfaces.

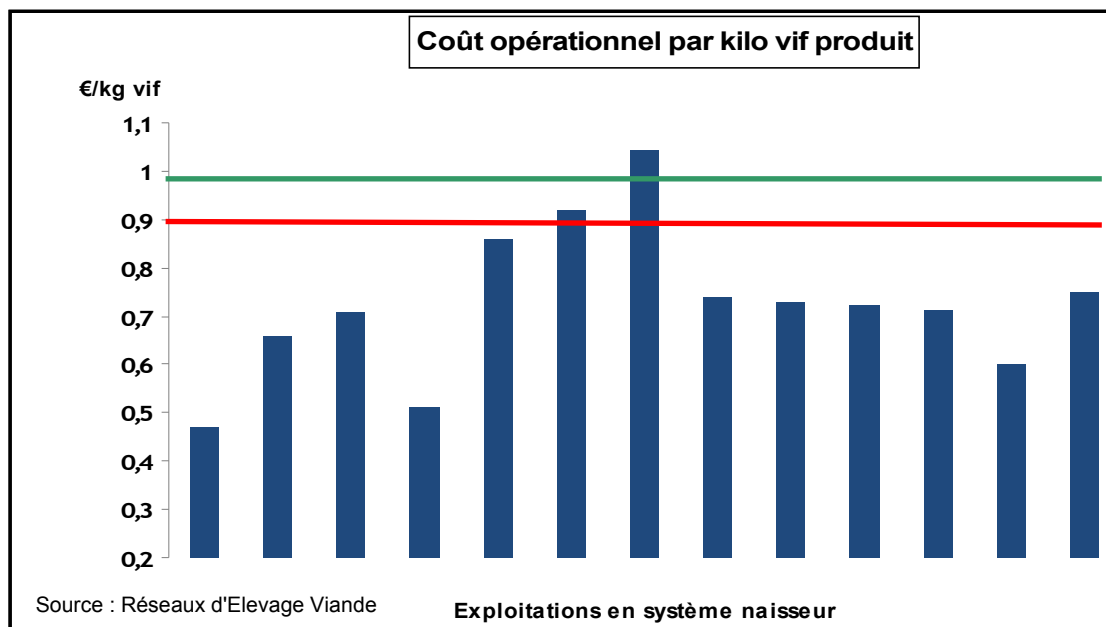
Tableau 1 : Impact du bilan de santé de la PAC sur les principaux systèmes Bovins viande de l'Est (Simulations sur les cas types des réseaux d'élevage bovins viande de l'Est)

Systèmes	ha SAU	Ha Herbe	Nb PMTVA	Evolution aides 2012/2007	Résultat Courant 2007	Variation des aides en % du Résultat Courant 2007
Naisseur + Cultures	170	25	24	-15%	100 123 €	-10%
Naisseur semi-extensif	130	63	48	-9%	48 497 €	-8%
Naisseur "Herbager"	150	150	96	3%	33 310 €	4%
Naisseur-engraisseur de Jeunes Bovins + cultures	250	60	58	-15%	111 236 €	-11%
Naisseur-engraisseur de Jeunes Bovins + cultures	130	35	29	-12%	72 151 €	-9%
Naisseur-engraisseur de Jeunes Bovins "herbager"	150	70	48	-10%	56 523 €	-8%
Engraisseur Spécialisé	200	0	0	-16%	199 814 €	-9%
Naisseur-engraisseur de Bœufs "herbager"	150	150	82	3%	34 136 €	4%
Naisseur-engraisseur de Jeunes Bovins "intensif"	115	78	63	-5%	39 311 €	-6,00%

Des leviers axés sur la maîtrise technique

Quelles que soient les adaptations envisagées, elles ne peuvent permettre de compenser l'impact négatif du bilan de santé que dans la mesure où l'exploitation conserve un bon niveau technique et la maîtrise de ses charges. Comme l'illustre le graphique 2, des marges de progrès sont encore possibles au sein d'un même système de production. L'amélioration de la gestion technique du troupeau permet de consolider le résultat économique de l'exploitation et ce de façon souvent plus significative que la revalorisation attendue des soutiens.

Graphique 2 : Variabilité du coût opérationnel en système naisseur



Les leviers qui peuvent être mis en œuvre sont:

- l'optimisation de la valorisation des surfaces en herbe (gestion du pâturage, pourcentage de fauche, fertilisation...)
- la conduite technique et les performances pour assurer le produit dégagé (reproduction, sanitaire, alimentation...)
- la maîtrise du coût de production en recherchant une certaine autonomie (en fourrages et en concentrés) qui permet de moins dépendre de la volatilité des prix des intrants.

Pour ceux dont le système est proche des critères d'éligibilité aux aides du second pilier, il peut être intéressant d'opérer quelques aménagements pour en bénéficier (PHAE, MAE).

Au final, cette réforme conforte l'élevage allaitant dans des conduites fourragères comprises entre 0.8 et 1.5 UGB/ha et redonne de l'intérêt aux conduites à l'herbe. De plus, le volume d'aide couplée reste suffisant pour ne pas encourager l'extensification à outrance qui nuirait au dynamisme des filières.

Néanmoins, le bilan des aides reste mitigé pour les éleveurs Bovins Viande. Lorsque le bilan est positif c'est pour de petits montants nets.

Enfin, certaines modalités de redistribution des soutiens prélevés restent encore à préciser (année de référence pour les aides découplées et pour les surfaces en herbe éligibles au « DPU herbe », réaffectation des soldes des aides COP et PMTVA découplées, dispositif d'assurance récolte et d'aides rotationnelles...). Certains de ces dispositifs pourraient atténuer l'impact du Bilan de santé de certaines exploitations pénalisées

Pour tout renseignement :

L'équipe des réseaux d'élevage Viande – Joël MARTIN – Chambre d'Agriculture des Ardennes
Tél : 03.24.33.71.14